







ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE SÉQUANIE 8 Route d'Epinal 25480 ECOLE VALENTIN

Tél. 03.81.80.54.29

E-mail: <u>asa-sequanie-auto@orange.fr</u> Site: <u>http://asa-sequanie.fr</u>

59ème COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ECHEVANNES 30 juin, 1er et 2 juillet 2023

RÈGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile SEQUANIE organise les 30 juin, 1er et 2 juillet 2023 avec le concours du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil Départemental du Doubs, sous le patronage des Maires de Vuillafans et d'Echevannes, une compétition automobile nationale, avec Participation Etrangère Autorisée, dénommée :

59^{ème} COURSE DE CÔTE DE VUILLAFANS ÉCHEVANNES

Cette épreuve compte pour :

- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Sport" (Série A)
- Le Championnat de France de la Montagne "Voitures de Production" (Série B)
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Sport (Série A)
- Le Championnat de France Féminin de la Montagne "Voitures de Production (Série B)
- Les Trophées FFSA: Gr F2000 Gr FC/FS Gr N/FN Gr A/FA Gr GT Sport Gr GTTS Gr CNF/CN Gr D/E Gr E2SC
- Le Trophée "Lionel REGAL" Jeune espoir de la Montagne (- de 25 ans) "Voitures de Sport" (Série A)
- Le Trophée " Jeune espoir de la Montagne (- de 25 ans) "Voitures de Production" (Série B)
- La Coupe de France de la Montagne, coefficient 1
- Le Challenge de la Ligue Automobile Bourgogne Franche-Comté

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté sous le **numéro 27 en date** du 12 / 03 / 2023, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **numéro 281 en date du 31 / 03 / 2023**.

Organisateur technique

Nom: ASA SEQUANIE

Adresse: 8 route d'Epinal – 25480 – ECOLE VALENTIN.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la règlementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Observateur			Licence n°	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	VILLARD	Louis Jean	Licence n° 12774	05/20
Commissaires sportifs	BLANQUIN	Daniel	Licence n° 1941	03/08
·	PIQUEREZ	Roland	Licence n° 29	ASS
Secrétaire Collège	VILLARD	Geneviève	Licence n° 12778	05/20

Directeur de Course Directeur de Course Adjoint et VHC Directeur de Course Adjoint au parc arrivée Directeur de Course Adjoint à la sécurité	HABOUZIT HECTOR PIGENET HABOUZIT	Marc Jean Claude Jean-Michel Christelle	Licence n° 7145 Licence n° 1805 Licence n° 37172 Licence n° 128356	16/10 03/21 04/10 16/10
Commissaire Technique responsable	PEGOLOTTI	Serge	Licence n° 6047	16/03
Commissaire Technique responsable VHC	OLIVIER	André	Licence n° 1119	16/10
Commissaires Techniques adjoints	CUENOT	Claude	Licence n° 4454	04/05
	ANGELINI	Vincent	Licence n° 206030	
	QUERRY	Laurent	Licence n° 212893	04/12
	PETETIN	Michel	Licence n° 217737	04/09
	PAUPE	Yves	Licence n° 347	ASS
Médecin Responsable	BRETL	Eliane		
Chargés de la mise en place des moyens	MUNIER	Maxime	Licence n° 181627	04/12
Chargés des relations avec les concurrents	PASCAL	Fabien	Licence n° 179324	05/14
	LENGLET	Daniel	Licence n° 1076	ASS
	BEFFY	Corinne	Licence n°27682	05/03
Chargé de presse	BALLESTER	Philippe	Média	
Chargée des Commissaires de route	BARBET	Béatrice	Licence n° 197338	04/12
Chronométreurs	DURAND	Jean Paul	Licence n° 27683	05/03
	ALLE	Jean Louis	Licence n° 2267	08/05
	LABEAUME	Kévin	Licence n° 250256	08/05
Speaker	BARRE	Pierre	Licence n° 306439	

1.2P. HORAIRES

- ° Clôture des engagements : lundi 19 juin (cachet de la poste faisant foi)
- ° Publication de la liste des engagés : lundi 26 juin à 20h00
- ° Vérifications administratives : vendredi 30 juin de 14h30 à 19h et le samedi 1er juillet de 7h00 à 7h30
- ° Vérifications techniques : vendredi 30 juin de 14h45 à 19h 15 et le samedi 1er juillet de 7h15 à 7h45
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : samedi 1er juillet à 8h00
- ° Briefing des commissaires le samedi 1er juillet à 7h00 -Villa sans Façon à Vuillafans
- ° Essais chronométrés : samedi 1er juillet à partir de 8 h 30
- ° Briefing des pilotes : vendredi 30 juin à 19h30, Mairie de Vuillafans
- ° Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course : samedi 1er juillet à 19h00.
- ° Epreuve Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A-Série B) : samedi 1er juillet à 19h00.

°Course : Samedi 1er juillet à partir de 8 h 30

- 2 montées d'essai chronométrés obligatoires
- 1ère montée de course des VHC
- 1ère montée de course moderne Série B et Série A
- 1ère montée de course Groupes E/IS/H

°Course : Dimanche 2 juillet à 8 h 30

- 2ème montée de course VHC
- 2ème montée de course Groupes E/IS/H
- 2èmemontée de course moderne Série B et Série A
- 3ème montée de course VHC
- 3ème montée de course Groupes E/IS/H
- 3ème montée de course moderne Série B et Série A

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

- ° Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent.
- ° L'organisateur s'engage à envoyer par la poste, dans un délai de 15 jours maximum, les chèques correspondants aux prix.
- ° Réunions du Collège des Commissaires Sportifs : 1ère réunion le vendredi 30 juin à 19h00, Mairie de Vuillafans. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Les heures de convocation pour les contrôles administratifs et techniques seront publiées sur le site de l'ASA:

[°] Podium Championnat : dimanche 2 juillet, 15 mn après la fin de la course.

- ° Vérifications administratives : vendredi 30 juin de 14h30 à 19h et le samedi 1er juillet de 7h00 à 7h30
- ° Vérifications techniques : vendredi 30 juin de 14h45 à 19h 15 et le samedi 1er juillet de 7h15 à 7h45
- ° Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Pernot à Ornans.

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Se reporter également à l' Art 1.3.1 du règlement CFM

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

° Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit vendredi 30 juin à 19h15 et samedi 1er juillet à 7h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage libre des voitures : vendredi 30 juin de 14h45 à 19h15, et samedi 1er juillet de 7h15 à 7h45. Mairie de Vuillafans.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Master of Hillclimbing

Une épreuve parallèle est organisée pour les pilotes étrangers de voitures fermées dans leur configuration de course des groupes E1/IS/H. Les vérifications techniques seront effectuées par un commissaire technique de l'ASS. Ces voitures seront conduites par des pilotes étrangers en possession d'une licence de l'ASS.

Ces concurrents participeront à la course de côte de Vuillafans Echevannes hors classement du Championnat de France de la Montagne. Un classement chronométré leur sera réservé.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A. SEQUANIE 8, Route d'Epinal 25480 ECOLE VALENTIN

Les frais de participation sont fixés à 590 €, **réduits à 295**€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits également à **245** € pour les pilotes inscrits au CFM Challenge.

Votre droit d'engagement est fixé à 295 euros ou 245 euros + 5 euros pour le « Challenge Commissaires » de la Ligue BFC.

Les licenciés de l'ASA Séquanie bénéficieront d'une remise de 50 €.

Pour être valable, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents inscrits au Championnat de France de la Montagne devront participer à toutes les épreuves du Championnat figurant à leur programme sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par la Commission Championnat de France de la Montagne.

Ils devront cependant obligatoirement remplir, signer et envoyer leur bulletin d'engagement accompagné des droits d'engagement à l'organisateur, au plus tard le lundi de la semaine précédant la date de l'épreuve. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter leurs engagements.

<u>FORFAIT</u>: L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. La retenue sera de 15% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 30 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 y compris les VHC.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

Répartition des classes :

Classe 1 (jusqu'à 1600 cm3	Classe 2 (de 1601 à 2000 cm3	Classe 3 (de 2001 à 2500 cm3)
Classe 4 (de 2501 à 3000 cm3)	Classe 5 (de 3001 à 3500 cm3)	Classe 6 (plus de 3500 cm3)

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicités obligatoires (non rachetables) : selon additif.

Publicité optionnelle : selon additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte de Vuillafans Echevannes s'effectue sur la RD. 27.

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : 100 mètres après la sortie de Vuillafans. Arrivée: 200 mètres avant l'entrée d'Echevannes.

Dénivellation: 300 mètres.

Lonqueur du parcours: 4800 mètres.

Modalités de retour au départ : après leur montée, les concurrents seront regroupés dans le parc d'arrivée et regagneront le départ en groupe sur ordre du Directeur de Course par l'itinéraire de la Course.

Parc départ: à Vuillafans du début de la rue Jean-Pierre Bangue et le départ.

Parc d'arrivée: à Echevannes autour de la Mairie.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Pour rejoindre le départ, les véhicules emprunteront la RD. 27 depuis Vuillafans.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : à hauteur de la maison de retraite.

Rappel: les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra se voir refuser l'accès au départ.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le village de Vuillafans.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10h00 le vendredi 30 juin.

Les remorques devront être garées à Vuillafans aux entrées du village.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de mise hors course d'office) pour tous les concurrents classés est situé à Echevannes, autour de la mairie.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés:

- pendant les vérifications: Mairie de Vuillafans.
- pendant les essais et la course : à l'école d'Echevannes
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'école d'Echevannes.

Des QR codes seront sur tous les tableaux d'affichage afin de pouvoir consulter les résultats.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation une permanence se tiendra à la mairie de Vuillafans de 7h à 19h.

Téléphone de la permanence : 06 31 16 83 95

Centre de secours le plus proche : C.H.U. de Besançon, téléphone 03 81 66 81 66

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) se déroulera à Vuillafans le vendredi 30 juin à 19h30 à la Mairie de Vuillafans. La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte. Procédure de départ: aux feux tricolores.

7.4P. ÉCHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleurs temps des trois montées. (Même dans le cas d'annulation d'une montée)

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces(répartition)

	GENERAL série A	GENERAL série B	GROUPE	CLASSE
1 ^{er}	500€	500€	520 €	280€
2 ^{ème}	400€	400 €	260 €	130€
3 ^{ème}	300€	300€	130 €	
4 ^{ème}	200€	200€		
5 ^{ème}	100€	100€		
1 ^{ère} dame	280€	280€		
1 ^{er} jeune	280€	280€		

- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte de moins de 5 partants, les prix sont divisés par deux
- Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 2 partants, aucun prix de groupe ou de classe n'est attribué.
- 1 coupe aux 3 premiers du Scratch Série A et B
- 1 coupe à la première Féminine et au 1^{er} Jeune
- 1 coupe au 1er de chaque groupe (non cumulable)

10.1P. PODIUM

A Echevannes, le dimanche 2 juillet, à partir de 16h00 pour la course VHC et 15 mn après la fin de l'épreuve pour le Championnat de France et le Gr E1/IS/H sur la place de l'Eglise à Vuillafans.

10.6P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

L'organisateur s'engage à envoyer par la poste, dans un délai de 15 jours maximum, les chèques correspondants aux prix.